L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e Série)
N° 49. — 8 DEC. 1960

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La primauté du pape au Concile de Florence. — II. Catacombes privées. — III. Sœur Marie-Suzanne et les Lépreux. — IV. Le Vin, pionnier des Civilisations. — V. Catholicisme espagnol. — VI. Astronautique : le pour et le contre. — VII. L'homme en blanc, Henry Dunant. — VIII. Et le peuple russe ? IX. L'Afrique des tribus. — X. Une civilisation oubliée. — XI. Les poissons électriques.

I

La primauté du pape au Concile de Florence

L'un des problèmes les plus actuels, en raison de la convocation du prochain Concile et des espoirs de réunion des Eglises qu'elle suggère, est bien celui de la primauté romaine. C'est ce que rappelle fort bien E. Boularand, qui, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse* (juillet-septembre 1960), traite de « *La Primauté du Pape au Concile de Florence* ».

Il y avait eu, durant bien des siècles, des discussions à ce sujet entre les Eglises d'Orient et l'Eglise romaine. Si la plupart des Orientaux reconnaissaient une *primauté d'honneur* à l'évêque de Rome, il n'y en avait que très peu au contraire chez eux pour reconnaître au pape une *primauté de juridiction*. Après le schisme de Michel Cérulaire en 1054, les polémiques ne s'étaient quelque temps apaisées qu'au second concile de Lyon, en 1274. Mais l'union des Eglises conclue à ce concile n'avait duré que quelques années. Au XIVe siècle, ces polémiques avaient repris de plus belle, comme en témoignent les traités anti-latins de Barlaam-le-Calabrais, lequel du reste se fit dans la suite catholique-romain, et de Nil Cabasilas, archevêque de Thessalonique. Mais on ne savait faire mieux que de ressasser les vieux arguments, à savoir que tous les apôtres seraient égaux en pouvoir et tous pareillement vicaires de Jésus-Christ. Même si Pierre avait été le chef des apôtres, rien ne prouve que le pape devrait hériter de son autorité.

Pourtant, au XVe siècle, la situation politique de Constantinople, menacée par les Turcs, est telle que l'on sent le besoin d'obtenir le secours des Latins. Pour cela, il fallait bien passer par le Pape. Quand Eugène IV est élu au Souverain Pontificat, en 1431, il existe, en Orient, un parti unioniste très fort, bien que la masse populaire reste profondément hostile. Le patriarche Joseph II et le Basileus Jean VIII Paléologue sont d'accord pour désirer sincèrement l'union. Des négociations délicates vont donc s'engager et finalement les Grecs acceptent de venir au XVIIe Concile œcuménique, réuni le 8 janvier 1438, à Ferrare. Mais la question de la primauté romaine ne put être abordée qu'après le transfert du Concile — pour des raisons financières — à Florence, le 10 janvier 1439. On avait, avant tout, discuté sur la procession du Saint-Esprit et l'on avait abouti à un accord sur ce premier point.

La discussion sur la primauté du pape dura du mardi 9 juin au samedi 4 juillet 1439. Le 9 juin, une délégation grecque formée de quatre métropolites, Bessarion de Nicée, Isidore de Kiev, Dorothée de Trébizonde et Dorothée de Mitylène, se présenta au pape, pour établir le programme des questions à débattre. Au sujet de la primauté du pape, qui n'était pas sans rapport avec la question du feu du purgatoire et celle du pain azyme ou fermenté, les Grecs répondirent d'abord :

> « Voici notre façon d'en juger : on reconnaîtra tous les privilèges qu'il (le pape) avait au commencement et avant le schisme, pour qu'il les ait encore. »

Mais justement quels étaient donc ces privilèges ? Le pape prétendait qu'il avait eu le droit d'ajouter au Symbole le mot *Filioque*. On lui répondit qu'il aurait dû consulter d'abord un Concile, mais qu'on pouvait lui pardonner s'il promettait de ne pas recommencer. Le pape se plaignait de la lenteur des Grecs à entrer en débat sur la question essentielle. Les Grecs se plaignaient de la ténacité du pape. Le 16 juin pourtant, il y eut une entrevue personnelle du pape et de l'empereur. Le provincial des Dominicains de Lombardie, Jean de Montenegro, fut chargé par le pape d'exposer la thèse romaine. Cette thèse est la suivante : 1° Le Siège apostolique et le Pontife romain est le successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de l'Eglise, le Père et le Maître de tous les chrétiens; — 2° il a donc la primauté sur l'univers entier ; — 3° cette primauté consiste à régir et gouverner l'Eglise universelle ; — 4° cette doctrine est celle des Conciles œcuméniques et des saints canons ; — 5° après le pape, le second rang a été reconnu au patriarche de Constantinople, le troisième à celui d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche et le cinquième à celui de Jérusalem.

Sur tous ces points, Jean de Montenegro apporta des preuves, les mêmes que nous apportons encore, mais aussi quelques autres reposant sur des textes qui, depuis lors, ont été reconnus apocryphes. Dans l'ensemble, l'argumentation du Provincial des Dominicains était simple, forte, concluante ; il suffit de laisser tomber les documents apocryphes alors invoqués pour lui reconnaître toute sa valeur. Elle

manque toutefois un peu d'ampleur et de profondeur théologiques.

Le débat étant ainsi engagé, les Grecs y répliquèrent par deux sortes de procédés, d'une part des objections, d'autre part des menaces de rupture et de départ immédiat. Jean de Montenegro réfuta les objections avec netteté et tact, quant aux menaces de rupture et de départ, elles furent l'occasion de démarches diplomatiques, dans lesquelles Grecs et Latins firent assaut de finesse et d'habileté.

Tant d'efforts aboutirent à de bons résultats. Un projet de décret fut rédigé. Ce projet fut encore l'objet de nouvelles discussions et de retouches attentives. L'un des agents les plus actifs de l'entente fut, du côté latin, le cardinal Julien Cesarini. Du côté grec, Bessarion de Nicée et Isidore de Kiev se montrèrent si compréhensifs, que le pape devait les faire cardinaux l'un et l'autre dans la suite.

Ce fut le lundi 6 juillet 1439 que tout le Concile se réunit en session solennelle à Sainte-Marie-des-Fleurs, cathédrale de Florence, pour y proclamer, après la messe dite par le pape, le décret d'union. Ce décret fut lu en latin par Julien Cesarini, et en grec par Bessarion. Tous les Pères l'approuvèrent par leur « placet ».

Voici donc le texte officiel de ce décret, en traduction française :

« De même nous définissons que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain possèdent la primauté sur le monde entier, et que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, le Prince des apôtres et le vrai Vicaire de Jésus-Christ, et le Chef de toute l'Eglise, et le Pasteur et le Docteur de tous les chrétiens, et que c'est à lui que Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné, dans le bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme c'est aussi contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et dans les sacrés canons.

« Nous renouvelons en outre l'ordre des autres vénérables patriarches qui est transmis dans les canons, de manière que le patriarche de Constantinople soit le second après le très saint Pontife de Rome, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième et celui de Jérusalem le cinquième, tous leurs privilèges et leurs droits étant évidemment sauvegardés. »

Il est à noter que ce décret n'est pas à proprement parler un décret du Concile. C'est le pape Eugène IV qui parle. C'est lui qui « définit » et il le fait bien comprendre : 1° en déclarant : « Donc, au nom de la Sainte-Trinité, du Père et du Fils et du Saint-Esprit, *avec l'approbation de ce saint Concile œcuménique de Florence*, nous définissons... » et 2° en signant « *catholicæ ecclesiæ episcopus* ».

Il est clair que la primauté qu'il proclame et qu'il exerce, en la proclamant, n'est pas une simple primauté d'honneur, mais bien une primauté de juridiction, puisqu'elle est « *le pouvoir plénier de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle* ». D'autre part, une telle primauté ne vient d'aucune autre source que de Jésus-Christ en personne. Elle ne dépend pas du Concile et se situe au-dessus de toute atteinte de la part des hommes. Ce pouvoir a été communiqué en premier lieu à Pierre et c'est de Pierre que le pape, d'âge en âge, en a hérité.

Notons en terminant que ce Concile de Florence vient de trouver un éminent historien en la personne du P. J. Gill, S. J., dont l'ouvrage *The Council of Florence*, a paru en 1959, à Cambridge. M. Boularand reconnaît à cet ouvrage une « valeur exceptionnelle ». Et cet avis est partagé par les spécialistes.

II

Catacombes privées

On sait que le nom de Catacombes, qui fut à l'origine celui d'un lieudit de la banlieue sud de Rome, a finalement été appliqué à tous les cimetières chrétiens de la Rome primitive. Sous le titre *Une Catacombe de droit privé*, le Père Antonio Ferrua, S. J., nous fait une révélation qu'on peut qualifier de sensationnelle. En effet, en 1955, il constatait l'existence, dans le sous-sol d'un hôtel privé de la via Dino Compagni, d'une catacombe dont il n'était parlé dans aucun ancien document. Cette catacombe était dans un tel état de conservation, avec plus de cent fresques du IVe siècle, qu'on a pu l'appeler « une pinacothèque du IVe siècle ». Ces peintures furent commentées, dans l'*Osservatore romano*, à l'époque. Mais le P. Ferrua y est revenu dans la *Civiltà cattolica* du 3 septembre 1960, et il en parle de nouveau dans l'*Osservatore romano*, édition hebdomadaire en français, du 14 octobre. C'est ce dernier article que nous résumons ici. Il a pour but d'insister sur le caractère *privé* de cette catacombe.

Nous avons toujours cru que les catacombes dépendaient de l'autorité ecclésiastique et qu'elles étaient à la disposition de toute la communaute chrétienne, pour y enterrer ses morts. La plus ancienne information que nous avons à ce sujet est une ordonnance du pape S. Zéphyrin, vers l'an 200, confiant le soin des Catacombes au diacre Calliste.

« C'était donc une propriété ecclésiastique, administrée par l'Eglise pour la communauté des fidèles. »

Mais nous savons maintenant que certaines familles voulurent avoir leurs sépultures à elles. Il n'existait pas, dans l'antiquité, de cimetières obligatoires pour tous. On pouvait ensevelir les morts n'importe où, à condition que ce fût hors des lieux habités. On trouvait des mausolées le long des routes. La catacombe découverte par le P. Ferrua, en 1955, sur l'ancienne *via Latina* fut précisément une catacombe réservée à une famille, ou à plusieurs, mais en nombre restreint.

Elle se distingue des grandes catacombes, par une disposition des tombes toute différente. Dans les catacombes publiques, chaque salle, chaque galerie a été utilisée, pour contenir dans un espace relativement limité, le nombre le plus élevé possible de sépultures.

Dans la catacombe privée, c'est tout autre chose. On y constate de grands espaces inoccupés, des salles, des couloirs non utilisés. Il est évident que la catacombe devait répondre non pas aux nécessités d'un groupe important de fidèles, mais seulement à celles d'une famille ou d'un groupe restreint de familles. Par exemple, on y voit un groupe de cryptes dans lequel cinq tombes seule-

ment ont été prévues, alors que la décoration, très riche, comporte plus de 40 tableaux, ce qui suppose qu'elle a été conçue et exécutée sur l'ordre d'un seul client, sans la moindre répétition ni variation d'une seule scène. Un peu plus loin, on constate un second groupe de cryptes, semblable au premier, et qui dépend de toute évidence d'un seul propriétaire, avec quatre tombes seulement. Enfin, un troisième groupe de salles, fort imposant, dut appartenir aussi à un seul propriétaire, car on y remarque la même unité architecturale, le même style de décoration unifiée, que dans les deux autres groupes qu'on vient de dire. Mais cette fois, il y a place pour 12 tombes, ce qui suppose une famille un peu plus nombreuse que les deux précédentes.

Parmi les noms qu'on a pu recueillir sur ces tombes, on trouve des *Herii, Aurelii, Tulli, Valerii, Vibii*, et tous ces noms sont bien ceux de grandes familles romaines. Certaines parties de la catacombe en question semblent avoir été réservées aux enfants et aux serviteurs de ces familles, car elles sont moins ornées que les autres.

Un trait curieux des décorations de cette catacombe, c'est qu'il en est de franchement païennes. d'autres simplement profanes, et d'autres enfin totalement chrétiennes. On s'est perdu en conjectures pour expliquer ce mélange, mais le P. Ferrua nous semble bien près de la formule la plus vraisemblable quand il dit que cette catacombe appartint à des familles dont une partie était chrétienne tandis que l'autre partie restait païenne. Chacun faisait orner sa tombe selon ses croyances. Il n'y avait pas de loi ecclésiastique interdisant à des chrétiens de se faire inhumer auprès de leurs parents restés païens. Mais naturellement cela ne pouvait se faire dans une catacombe de droit public. C'est donc une raison de plus de regarder cette catacombe comme propriété privée.

Cela n'empêche pas qu'elle ait été magnifiquement décorée, bien qu'elle ait été dans la suite totalement oubliée au point que ce n'est que de nos jours qu'on l'a retrouvée, sans qu'aucun document ancien en ait parlé.

Le P. Ferrua la date du début du IVe siècle. Elle aurait été creusée en ses parties principales de 320 à 340, sous Constantin. Mais comme les chrétiens abandonnèrent la pratique de l'inhumation dans les grandes catacombes, qui devinrent alors des sanctuaires et des lieux de pèlerinage, les chrétiens des familles qui possédaient cette catacombe privée ne s'en servirent plus pour leurs morts. On créa alors des *itinerarii* ou *guides* pour les grandes catacombes, mais il ne fut pas question des catacombes privées, qui de la sorte tombèrent dans l'oubli. C'est ce qui explique que l'on découvre de temps en temps, soit à Rome, soit dans d'autres villes d'Italie, de petites catacombes privées sans nom et sans histoire. Ce sont en général de petits hypogées, souvent sans intérêt artistique. Mais il arrive aussi qu'on en trouve (comme c'est le cas pour la catacombe dont nous parle le P. Ferrua) qui offrent un aliment justifié à la curiosité des archéologues et des artistes. On peut citer aussi à ce propos le célèbre hypogée de Vibia, trouvé par le P. Marchi, vers le milieu du XIXe siècle, celui de Trebio Gousto, découvert sur la via Latina, en 1810, et celui d'Aurelius Felicissimus, retrouvé en 1920, sur la via Labicana antiqua.

Chacune de ces catacombes a ses caractères particuliers. Les motifs de décoration n'y sont pas ceux des grandes catacombes dont le style fut si conservateur et traditionnel. Le fait d'appartenir à des particuliers et à des familles riches explique l'appel à des artistes plus distingués et le choix très libre de décorations sortant de l'ordinaire.

Mais parmi ces catacombes de droit privé, on n'en connaissait pas encore qui eussent une richesse aussi grande que celle dont nous parle le Père Ferrua. Il y a là des traces de personnalité artistique et architecturale et d'originalité qui supposent, chez les grandes familles qui s'en servirent pour leurs morts, une opulence et une volonté de luxe sortant du commun. Le P. Ferrua parle en effet de la hardiesse de talent des artistes qui y travaillèrent, de leurs « concepts pour ainsi dire révolutionnaires » et de l'intérêt qui s'attache pour ces raisons mêmes à ces salles et à leur décoration.

III

Sœur Marie-Suzanne et les Lépreux

Sous le titre « *Une sympathique figure de missionnaire : Sœur Alice au pays des lépreux.* » Dolores R. dans *Orizzonti* du 23 octobre 1960, nous raconte sommairement la vie de *Sœur Marie-Suzanne*, dont le grand titre de gloire est d'avoir découvert un merveilleux remède à la lèpre, cette terreur des siècles !

Elle était née à Paris, en 1885, et se nommait dans le monde Alice Novial. Son père était industriel et la jeune enfant passa ses premières années parmi les fumées et les bruits du Creusot. Ce fut une jeune fille aimable, intelligente, vivante, énergique au point qu'il ne faisait pas bon la trop contredire, ce que ses compagnes ne faisaient guère... Et pourtant, dans l'ensemble, elle était plutôt réservée et peu expansive.

Et voici qu'un jour elle fait à sa mère une confidence qui jette celle-ci dans la consternation : elle lui fait part de son désir de se consacrer à Dieu. A son âge, et avec son caractère, est-ce possible ? La mère oppose son veto et elle est convaincue que le temps aura vite raison de ce qu'elle croit être une velléité passagère.

Mais le temps passe et la résolution de la jeune fille ne fléchit pas. Celle de la mère, non plus d'ailleurs. Mais elle meurt, laissant son mari et ses enfants dans la désolation. Alice a d'abord l'impression que son rêve est impossible à réaliser. Puis, le rêve se précise. Elle a maintenant l'espoir d'être missionnaire de Marie. Son père vient au couvent de Sainte-Foy, à Lyon, ou déjà elle est entrée. Il la prie, il insiste, mais en vain. Alice reste au noviciat et prend dès lors le nom de Sœur Marie-Suzanne.

Malgré une santé peu brillante, elle a soif de sacrifice et demande à partir pour quelque mission lointaine. C'est à Mokogaï, une île perdue d'Océanie, qu'elle ira se dévouer aux malades les plus répugnants, généralement tenus à l'écart des autres humains : les lépreux. On avait demandé

au noviciat de Sainte-Foy, deux religieuses. Sœur Suzanne n'avait pas osé se mettre sur les rangs, non par lâcheté, mais par modestie et dans la crainte de n'être pas à la hauteur d'une tâche aussi extraordinaire. Mais c'est elle cependant qui est désignée.

Le 24 juillet 1909, avec une sœur plus ancienne et de plus grande expérience, Marie-Suzanne arrive à Mokogaï. C'est un monde de silence, parmi des marécages insalubres, qui va devenir son séjour. Elle sait triompher magnifiquement de toutes les révoltes de la nature. Elle restera vingt-cinq ans parmi les lépreux. Il faut tout l'amour du Christ dans un cœur pour affronter une tâche de cette nature et pour y persévérer. Et sœur Marie-Suzanne traverse comme un ange de bonté et de dévouement cette pauvre humanité déchue des lépreux. Mais elle ne se borne pas à fournir à ses malades l'assistance matérielle et morale dont ils ont un si grand besoin. Elle nourrit l'espoir de trouver un remède, jusque-là ignoré, à la plus effroyable des infirmités humaines. Elle étudie, elle fait des expériences, elle organise dans son île un hôpital modernisé, où règne l'hygiène la plus attentive. Elle cherche le médicament anti-lèpre, que nul n'a encore découvert. Et quand elle rentre en France, quand elle revient à Lyon, c'est pour continuer en laboratoire, aux Facultés Catholiques, ses travaux scientifiques. Ses efforts sont enfin couronnés de succès. Elle a vraiment trouvé l'antibiotique efficace contre la lèpre et ce remède est distribué en grand, dans le monde des lépreux, gratuitement. C'est à une petite sœur française que les lépreux doivent désormais de nourrir l'espoir de guérir d'une maladie avant elle incurable !

Sœur Marie-Suzanne est morte, le 15 novembre 1957, d'une tumeur au cerveau, mais elle pouvait dire, à son dernier soupir :

« Ma vie est un livre ouvert devant Dieu. Est-ce là ma dernière vocation ? Que sa volonté soit faite !... »

Le livre de sa vie, note l'auteur de l'article que nous résumons, comptait, sous les regards de Dieu, des pages d'or !

IV

Le Vin, pionnier des civilisations

Le sous-titre qu'on vient de lire est une trouvaille d'Henri de Saint-Blanquat, dans *Sciences et Avenir* d'octobre 1960. C'est un abrégé d'histoire de la vigne et du vin, sur la terre.

Où naquit la vigne ? On l'ignore. Mais il est normal que l'on suppose qu'elle fut d'abord cultivée dans les pays où elle poussait déjà, avec une vigueur et une spontanéité particulières, à l'état sauvage. Ce serait donc en Asie mineure, spécialement en Anatolie, que cette culture aurait pris naissance. Il faut observer que le mot *vin*, en latin *vinum*, existe dans toutes les langues du Moyen-Orient, sous des formes visiblement apparentées : en grec, *oïnos ;* en éthiopien, *wayn ;* en hébreu, *yayîn ;* en accadien, *înou.* Cependant les textes les plus anciens, pour la Mésopotamie et pour l'Egypte, indiquent une origine étrangère. Il est possible que la vigne ait débuté dans les régions du Caucase.

« Le mot arménien *ghini* ou le géorgien *gwino* seraient alors directement issus des premiers termes jadis utilisés par des hommes pour désigner le vin. »

Voilà pour le lieu. Et maintenant, la date, le temps ?

Considérons que la viticulture, en raison des opérations compliquées qu'elle suppose, exige des sociétés stables et déjà évoluées. On ne peut en situer la naissance, dans la très longue période appelée paléolithique. Voilà donc déjà une durée de près de 500.000 ans, pendant laquelle l'homme n'a pas bu de vin. Les premiers villages en effet ne datent que de 8 à 9.000 ans avant notre ère. Les sociétés même déjà adonnées à l'agriculture, mais restant partiellement nomades et ne contenant que des populations clairsemées et instables, n'ont pas connu la vigne. Par contre, l'usage et les techniques du vin apparaissent comme bien établis dès les débuts des civilisations les plus anciennes.

« Le sumérien Gudea, gouverneur de Lagash, fait construire des terrasses pour y planter de la vigne. Les vignerons de Nabonide, roi de Babylone, au VIe siècle av. J.-C., récoltent de 50 à 100 grappes sur chaque pied et certaines de leurs vignes ne comportent pas moins de 29.000 pieds. Enfin, la bibliothèque d'Assurbanipal, dernier grand roi d'Assyrie, — VIIe siècle av. J.-C. — a fourni la liste de dix vins estimés alors les meilleurs. »

Ce qui est frappant, c'est que le vin est relié à la joie. Les vendanges sont partout l'occasion de grandes réjouissances. On dansait beaucoup, en Arménie, en Palestine, en Egypte, lors des vendanges et surtout en pressant le vin. Le foulage se faisait au rythme des chants, des claquements de mains et de castagnettes. Une fois le précieux liquide obtenu, on l'enfermait dans de grandes amphores, au col étroit, sérieusement fermées au plâtre,. Les bons vins étaient soigneusement traités, délimités, étiquetés, comme ils peuvent l'être de nos jours. On notait sur l'amphore le nom de cépage, du vignoble, du propriétaire, voire du chef de culture. Il existait une variété incroyable de crus. Il est vrai que pour les diversifier on leur faisait subir des traitements étranges : on y ajoutait du miel, de la résine, des aromates. On faisait des mélanges, des collages, coupages, etc. Il est probable que bien des vins que l'on trouvait alors excellents nous sembleraient exécrables. Mais ce que l'on aimait dans le vin, c'était l'ivresse qu'il pouvait engendrer. Ecoutons le grand prophète Isaïe maudissant les excès du vin :

« Malheur à la superbe couronne des ivrognes d'Ephraïm,
à la fleur fanée de son orgueilleuse splendeur, qui domine la grasse vallée,
à ceux que terrasse le vin !...
« Eux titubent sous l'effet du vin,
les boissons fortes les égarent ;
prêtres et prophètes titubent
sous l'effet de la boisson,
ils sont victimes du vin ;
les boissons fortes les égarent,
ils titubent en ayant des visions,
ils trébuchent en rendant leurs sentences ! »
(Isaïe, XXVIII, 1-7).

Selon les légendes grecques, ce fut Dionysos qui vint d'Egypte enseigner aux Grecs les bienfaits

de la vigne. Une vieille tradition raconte que ce fut une chèvre qui apprit la taille de la vigne aux humains. Une vigne qu'elle avait broutée se montra, en effet, particulièrement féconde l'année suivante. En Grèce, comme en Egypte, les vendanges furent occasion de danses, de fêtes et d'ivresse. Mais la Grèce poussa plus loin que tout autre pays le soin de la viticulture. En Mésopotamie comme en Egypte le vin était resté le breuvage des hautes classes, alors que le menu peuple se contentait de cervoise ou de bière. En Grèce, le vin se répandit bien davantage. Et il devint un article d'exportation de premier ordre. Les vins grecs firent partout parler d'eux : en Egypte, en Palestine, en Phénicie, en Mésopotamie. Dès le VI^e siècle av. J.-C., ils faisaient prime. Et bientôt, ils vont se porter vers le monde barbare. Ils vont jouer là un rôle incontestable de premiers agents de civilisation. Les barbares, c'est-à-dire les Italiens, Siciliens, Ligures, Celtes, avaient bien leurs boissons fermentées à eux. L'ivresse ne leur était pas inconnue. Mais rien chez eux ne pouvait être comparé, même de loin, à la douceur des vins grecs. Le commerce grec va donc disposer, avec le vin, d'un objet d'échange incomparable. Et c'est sûrement ainsi qu'il faut expliquer les succès de leurs colonies en Occident. Dans un ouvrage récent, l'archéologue britannique J. G. D. Clark a mis le fait en évidence :

« ...ce fut le vin, dit-il, l'un des produits dominants de la région méditerranéenne, et les accessoires de la consommation du vin qui jouèrent le rôle prépondérant dans le commerce.»

Et ce fait est particulièrement apparent dans les tribus celtes qui occupaient alors l'Europe centrale et occidentale.

Quand nous parlons des « accessoires » du vin, dans le commerce d'alors, nous entendons les amphores à vin, dont on a retrouvé des exemplaires utilisés par les Ioniens au VI^e siècle, dans la vallée supérieure de la Saône et dans le Jura. De même les « *œnochoés* » en bronze, dont on se servait comme d'un broc, pour verser le vin dans les coupes. Ce sont des sortes de cruches, avec une anse, comme nos anciens « pichets ». Ils étaient en usage à Rhodes ; on en suit la trace depuis la Durance jusqu'aux bords du Rhin et du Danube, en passant par le Rhône, la Saône, la trouée de Belfort. Il n'est pas douteux que la colonie grecque de Marseille ait fait en grand le commerce des vins et des accessoires dont nous venons de parler. Mais Marseille a fait beaucoup mieux encore. Les Marseillais furent les premiers à cultiver la vigne sur le sol gaulois. Ils n'arrivèrent cependant pas à produire sur place assez de vin pour leur commerce, et ils continuèrent à écouler des vins d'origine grecque.

Pourtant, les Grecs ont bientôt des concurrents très actifs chez les Etrusques, dont les vases à boire se distinguent aisément des vases grecs et ont été retrouvés, à partir du V^e siècle, dans les régions accessibles par les cols des Alpes.

Le vin est tellement apprécié que l'on voyait, chez les Gaulois, des pères de famille vendre un de leurs enfants contre une amphore de ce liquide ! Pour avoir du vin, on en venait donc à faire n'importe quelle folie. Un signe de cet engouement pour le vin est que les chefs en venaient à se faire enterrer, non seulement avec leurs armes, leurs chars, leurs chevaux, mais avec des vases à vin, dont on a retrouvé des spécimens d'une rare beauté artistique. On estime que ces objets ont exercé sur l'évolution de l'art en pays celtique une influence décisive. Un archéologue, J. M. de Navarro, a pu dire :

« L'art de la Tène a peut-être dû en bonne partie le jour à la soif celtique. »

Car le vin n'était pas seulement l'agent de l'ivresse, il présidait aux grands banquets, il y rapprochait les hommes, il les mettait en joie, il était ainsi source de contacts civilisateurs. L'auteur de notre article en vient à cette conclusion étonnante :

« Le trafic du vin, avec tout ce qu'il entraînait, a finalement mieux préparé la conquête et l'assimilation de la Gaule que ne l'aurait fait une demi-douzaine de légions. »

Pourtant, le fait à retenir ici est moins celui du commerce du vin que celui de l'expansion de la viticulture. Les vins grecs ont fait prime jusqu'à l'entrée en ligne des vins italiens. Une année mémorable entre toutes fut l'année 121 avant notre ère, date où fut définitivement lancé le vin de Falerne. Ce vin, originaire de Campanie, était surtout bon au bout de 10 ans d'amphore ! Les Romains essayèrent bien d'empêcher les Gaulois de Narbonnaise de planter de la vigne. Mais il y avait trop de gens possédant la qualité de « citoyens » romains, en Gaule, pour que la défense ne fût pas tournée. Du reste, vers 213 ap. J.-C., Caracalla donna le titre de citoyen à tous les hommes libres de l'Empire. Il y eut bientôt des vins gaulois, et aussi des vins espagnols, pour faire concurrence aux vins italiens, qui eux-mêmes avaient supprimé, ou à peu près, le commerce des vins grecs en nos régions. On a la preuve d'autre part qu'il se faisait beaucoup de fraude dans le commerce des vins, car on a retrouvé, dans la mer des navires coulés jadis avec des chargements complets d'amphores. Ces amphores portaient encore leurs inscriptions et il en est dans le nombre qui sont manifestement faites pour tromper les clients. Les viticulteurs de Narbonnaise n'hésitaient pas à vendre, sous des étiquettes trompeuses, leurs vins à eux, en donnant à croire qu'il s'agissait de grands crus de Campanie. Enfin, il arrive, peut-être dès le I^{er} siècle, mais sûrement au II^e, que les vins gaulois se portent vers Rome, et qu'ils y supplantent les vins italiens. L'importation de vins italiens en Gaule paraît avoir cessé par le fait même.

Dans le même temps, la vigne se propage toujours plus à l'ouest, jusqu'à Bordeaux, et plus au nord, jusqu'au Rhin. Ce sont les habitants des bassins de la Garonne d'une part et du Rhône d'autre part qui ont été les plus ardents et les plus heureux artisans de cette extension de la viticulture. Les Bordelais et les Allobroges réussissent donc ce tour de force d'acclimater la vigne en des climats qui n'ont rien de méditerranéen. Ils y arrivent en mettant au point des plants nouveaux : le *Biturica* à Bordeaux, et l'*Allobrogica*, à Vienne. On pense que ce dernier est l'ancêtre de notre

célèbre *pinot*. Dans les deux cas, c'est une réussite exceptionnelle qui devait faire la fortune des régions où la vigne commençait à être cultivée chez nous. Pendant ce temps, la Narbonnaise périclite et désespère ; mais elle retrouvera plus tard sa prospérité par le vin.

Un autre étonnant progrès qu'il faut mettre au compte des Gaulois à cette époque est la découverte du *tonneau*, pour remplacer — très avantageusement — l'amphore. C'est que l'amphore était fragile et partant peu transportable. Par les routes cahoteuses, il devait s'en casser plus d'une. On croit que c'est pour cette raison que, sur quelque route venant des Alpes, on inventa le tonneau ; ce ne fut pas un succédané, mais dès le principe, le vrai tonneau, qui ne tarda guère à supprimer l'amphore. Il est sûr que l'invention du tonneau fut un trait de génie. Comme dit notre article : « personne, au XX[e] siècle, n'a encore fait mieux. » Henri Pirenne, le grand historien belge, a pu démontrer que les exportations de vin, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, représentaient les quatre-cinquièmes des exportations françaises.

Un point qu'il serait intéressant de tirer au clair, si possible, ajouterons-nous, c'est l'influence du vin sur le caractère de ceux qui en usent, au point de les différencier des hommes qui se servent d'une autre boisson ordinaire. Buveurs de vin, buveurs de bière, buveurs d'eau, il semble que ce soient des groupes bien distinct au sein de l'humanité.

Mais c'est là une spéculation !

V

Catholicisme espagnol

Il est plusieurs fois question de l'Espagne, dans nos plus récentes revues. Dans *La Revue des Deux-Mondes*, du 1[er] novembre, c'est Lucas-Dubreton qui vante les âpres aspects de Tolède et le charme de ses environs. Dans les *Etudes*, de novembre 1960, M. R. Ricard publie une étude qui a pour titre : *L'Espagne, problème des Espagnols*, ce qui veut dire qu'il leur faut choisir entre l'Espagne de Philippe II et l'Espagne libérale. Nous avons, nous aussi, la France de Saint-Louis et la France de Voltaire.

Mais nous voudrions nous arrêter à l'article de X. Tillette, *Moment du Catholicisme espagnol*. L'auteur sait que ce sujet est délicat. Il y a en effet, comme il dit,

> « la complexité du sujet, le manque de perspective et le défaut de compétence, la crainte d'insinuer d'involontaires comparaisons, ou de marquer insuffisamment les nuances, et partant d'offenser des amis et de froisser des susceptibilités légitimes. »

C'est que l'Espagnol est à la fois très humble et très fier. Il est toujours prêt à reconnaître ses lacunes et insuffisances, mais il est aisément blessé qu'on les lui fasse remarquer. L'Espagne se regarde comme un peu mise à l'écart, pas toujours bien comprise, pas traitée avec justice et compréhension. Et elle dédaigne de se défendre, surtout de faire de la propagande.

En fait, l'Eglise catholique d'Espagne, bien traitée par le pouvoir civil, se tient à sa place, et se veut libre et indépendante. Elle n'est ni revêche ni boudeuse. On a en général mal compris, au dehors, la « lettre collective des prêtres basques » et on a donné à cet épisode une signification qu'il n'avait pas. Ce qui est clair, c'est que l'Eglise d'Espagne est encore hantée par le souvenir de la guerre civile, qu'elle n'a pas fini de panser ses plaies, car il ne faut pas oublier que la persécution a fait 7.000 victimes parmi les prêtres, les religieux, religieuses et séminaristes.

Cela dit, où en est l'Eglise d'Espagne ? Elle se réjouit certes de l'appui de l'Etat en matière de moralité publique, de protection de la famille, de sauvegarde de la foi, du respect de la religion, etc. Mais ce qui paraît moins louable, dans l'attitude de l'Etat, c'est : 1° une attention trop insuffisante aux questions sociales ; 2° un régime trop sévère à l'égard de la presse ; 3° un souci trop évident de voiler, derrière une façade d'intégrité rigide, la corruption administrative, les sévices policiers, l'usage du pot-de-vin, en un mot tous les abus qu'on trouve ailleurs mais qui, en Espagne, se recouvrent d'un silence impénétrable et ne sont jamais dénoncés comme ils devraient l'être.

> « Ces abus, écrit l'auteur, sont les fruits empoisonnés d'une misère endémique qui atteint la plus grande partie de la population. C'est pourquoi le contraste, qui n'est pas particulier à l'Espagne, des grosses fortunes et de la pauvreté noire y est un scandale plus strident qu'en d'autres contrées. Et l'insuffisance des salaires, la menace du chômage, la faim, le coût du logement... forment un péché collectif plus urgent à flageller que le décolleté excessif d'une robe ou même un juron impie. »

Remarquons bien, avec l'auteur de l'article, que tout cela est fort connu des catholiques espagnols, et qu'on ne fait ici que transcrire, sans les atténuer ni les forcer, des critiques qui s'impriment au grand jour, en Espagne, avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques et celui de la censure, qui est cependant, là-bas, si stricte et si pointilleuse. Il suffit de lire régulièrement des organes tels que *El Ciervo* de Barcelone, *Incunable* de Salamanque, *Proyeccion* de Grenade, *Abside*, la vaillante et pétulante feuille des jeunes jésuites d'Ona (Burgos).

L'Eglise d'Espagne donc n'est pas muette. Loin de là. Mais « maintes diatribes éloquentes échouent contre le fait opaque de la pauvreté ibérique et de la médiocrité du revenu national ». Une répartition même très équitable de ce revenu élèverait à peine le niveau de vie de la masse. Cela toutefois n'excuse pas certains égoïsmes de la classe dirigeante et le retard apporté à la rénovation sociale. Assurément, l'Eglise a raison de s'attacher avant tout aux valeurs d'éternité. On ne reprochera pas au catholicisme espagnol d'être plus sensible à la promotion temporelle qu'à la grande affaire du salut des âmes. En Espagne, — et c'est là un bel éloge pour l'Eglise — le climat spirituel est situé au-dessus de tout : de là, une pureté intransigeante de la foi, une orthodoxie rigoureuse et même aisément défiante et inquiète, la pratique effective, le maintien des traditions, une fidélité absolue aux directives du Saint-Père. Le lecteur qui entreprend de feuilleter la monumentale et admirable *Guia de a Iglesia espanola* (Guide de l'Eglise espagnole), tombe, dès les premières pages

sur ce titre : *La Iglesia espanola triunfante.* Et c'est bien cela qui nous la rend si chère aux catholiques de tout pays et spécialement de France : oui, ce sont les saints et les bienheureux d'Espagne, avec des noms éclatants de gloire, comme ceux de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix, qui nous font chaud au cœur et qui forcent notre admiration et notre fraternel amour pour l'Eglise d'Espagne. Mais que cela soit placé au premier plan d'un *Guide*, c'est bien espagnol, car c'est dire que ce qui compte avant tout, ce sont les valeurs d'éternité. Cette haute pensée est justement ce qui doit pousser les apôtres de notre temps vers les masses déshéritées, que guette le découragement, l'anticléricalisme, le communisme. L'Eglise d'Espagne le sait bien, car nulle part la courageuse tentative de nos « prêtres-ouvriers » n'avait suscité des échos aussi intenses et profonds. Des centaines de séminaristes voulurent faire des stages dans les docks, dans les mines, sur les barrages. Il fallut l'autorité du Vatican et l'obéissance que les Espagnols ont pour elle, pour mettre un frein à cet élan apostolique, et cela pour des raisons connues et sages.

S'il y a un progrès à accomplir, au sein de l'Eglise d'Espagne, ce serait peut-être la formation d'un laïcat chrétien, instruit, actif, apostolique, attentif aux valeurs de notre temps, sans toutefois oublier ce que nous avons nommé les valeurs d'éternité.

En terminant, l'auteur de ce très intéressant article se demande si nous avons le droit de donner des conseils et d'avoir l'air de nous offrir en exemple :

« Est-il souhaitable que notre évangile fasse tant de place à l'épanouissement des valeurs profanes et à l'apologie de la liberté ? Nous sommes trop bien avertis, en France, hélas ! par l'apostasie des masses, de tout ce que nous avons perdu, en piété simple, en foi des humbles, en solidité de la famille, en santé morale, en esprit d'obéissance et de renoncement. Nos communautés si vivantes font ressortir amèrement l'abstention de la foule et la disparition généralisée de la prière... »

Hélas !

VI

Astronautique : le pour et le contre

On continue de préparer très activement, en deux pays au moins rivalisant entre eux, le premier voyage de l'homme dans l'espace. Où en est-on ? Il est difficile de le dire. Certains doutes se font jour. Est-ce bien utile ? Est-ce bien humain ? Récemment, la radio nous a informés qu'un officier, pour s'entraîner à un voyage spatial, était resté six jours dans une cabine bien close, en se nourrissant uniquement « de son urine traitée chimiquement ». Et un speaker faisait à ce sujet le calembour contestable que voici :

« On dit que tous les chemins mènent à Rome, ce sera peut-être par les voies urinaires qu'on ira dans la Lune ! »

Dans la revue *Science et Vie* de novembre, Jean-Pierre Bouhot-Rabaté intitule un article *L'Homme dans l'Espace.* Une gravure nous le fait voir dans la capsule Mercury, américaine, couché sur le dos au moment du départ. L'article est, du reste, très difficile à suivre, en raison des explications d'ordre technique dont il est farci. Il s'ouvre par cette déclaration du professeur Leonid Sedov, le père des Spoutnik :

« Quand le premier cosmonaute gravitera autour de la Terre, ce sera une grande victoire pour l'homme, pour tous les hommes. »

Ce n'est pas l'avis de tout le monde. Et dans *La Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre, René Sudre ouvre un article intitulé *Les Progrès de la balistique*, par les lignes que voici :

« Si l'on admet que la conquête de l'espace est, avant tout, pour les deux grands empires qui l'ont entreprise, une question de stratégie militaire et de prestige international, il est impossible de saluer ses exploits croissants sans une angoisse au cœur. »

Et il commente aussitôt : sans doute on admire les performances de la science contemporaine. Mais comment oublier que ces performances sont plus aptes à détruire qu'à construire ? Où est le bien de l'humanité, en toutes ces entreprises, d'astronautique ? « Que gagnerons-nous à l'envoi d'un homme dans la lune, à l'exploration de Mars et de Vénus, ou même à la connaissance des radiations extra-terrestres ? » On parle à vrai dire de « colonisation » planétaire ! Ce sera une forme de colonisation tout autre que celle contre laquelle l'univers terrestre est en lutte actuellement. Mais peut-on en parler sérieusement ? L'adaptation de l'homme à des conditions de vie si différentes de celles de la Terre est-elle pensable ? La seule vie sans pesanteur qui attend les voyageurs de l'espace pourra-t-elle être supportée sans dérangement cérébral pendant des jours et des mois.

« L'astronome très versé en physiologie qu'était Ernest Esclagon ne l'a pas cru. Et il faut méditer la parole récente de Vannevar Bush, grand savant et universitaire américain : « Lancer l'homme dans l'espace est un tour de force, un acte d'ostentation ; il ne fera pas mieux qu'un instrument et en réalité il fera moins bien. »

Et René Sudre, après avoir exposé les progrès de la balistique des fusées, conclut :

« Les savants astronomes restent sceptiques au sujet de l'entreprise lunaire. Sans compter les risques du voyage, l'absence totale d'air et d'eau, les variations inhumaines de température, l'impossibilité de communications autrement que par radio, la précarité du ravitaillement, etc., rendent la « conquête » de notre satellite quasi-impossible... »

Cette opinion en somme n'est pas tellement éloignée de celle de l'article indiqué plus haut de *Science et Vie*. Là aussi, on parle de la lutte formidable de l'être humain contre « les forces infinies (*sic*) de l'espace ». Il aura à lutter contre la pesanteur, le froid de l'espace, la chaleur de la rentrée dans l'atmosphère, l'immobilité sidérale et les atroces bruits et vibrations du lancement et du freinage.

Admettons qu'il arrive à se servir des appareils délicats et compliqués par lesquels il aura à observer le ciel, la terre, les systèmes nuageux, etc., au cours de son premier voyage, qui ne sera pas vers la lune, mais autour de la terre. Il lui restera à effectuer son retour vers la terre, et ce ne sera pas une petite affaire. On nous décrit, instant par

instant, tout ce qu'il aura à faire, tous les gestes destinés à déclancher les freinages, les parachutes indispensables à son retour parmi nous.

Un chiffre fait rêver, dans cet exposé : c'est le prix à prévoir : « Deux cents milliards, pour garantir (en principe) son retour. »

VII

L'homme en blanc, Henry Dunant

Le nom de Henry Dunant est l'un de ceux que tous doivent connaître. C'est lui qui fonda la Croix-Rouge internationale. Une telle œuvre suffit à sa gloire. Mais la plupart d'entre nous ignorent tout de sa vie, dont bien des pages cependant furent dramatiques. Nous en parlerons donc ici, à la suite d'André Castelot, dans *Historia* d'octobre 1960, sous le titre suivant : « *Il y a cinquante ans mourait Henry Dunant, l'homme en blanc.* »

Il était né en 1828, à Genève, et, arrière-petit-neveu de Rousseau, il appartenait à une famille riche et pieuse. Il aurait pu devenir pasteur, mais il se jeta dans les affaires et passa en Algérie. Là, il eut l'idée de créer la *Société anonyme des Moulins de Djémila,* parce qu'on lui avait dit que les Kabyles n'avaient pas de moulins. En fait, il vit trop grand, monta ses moulins sur un pied trop coûteux, ne reçut à peu près aucune clientèle, et se vit au bord de la faillite. Il décida alors de venir trouver l'Empereur Napoléon III. C'était justement l'époque de la Guerre d'Italie, en 1859.

Henry Dunant, vêtu de toile blanche, et coiffé d'un casque colonial, arrive à Solférino, au matin de la bataille de ce nom, le 24 juin 1859. Sans s'y être attendu, il est mêlé aux combats, il s'apitoie sur les blessés, il se dévoue à leur soulagement, il s'étonne que le service de santé soit si mal organisé. Il ne comprend pas, en particulier, que les médecins militaires autrichiens faits prisonniers n'aient pas le droit de donner leurs soins aux blessés.

— « Il y a des médecins autrichiens prisonniers, et qui restent sous la garde des sentinelles, les bras croisés. Donnez-les moi ! Qu'ils fassent leur métier de médecins ! Qu'ils soignent nos blessés et les leurs ! »

Sa réclamation surprend tout le monde, mais on l'écoute. Napoléon III lui-même, bouleversé par l'affreux spectacle du champ de bataille, et alerté par le Genevois, lui fait écrire pour le féliciter et lui fait savoir qu'il n'y aura plus de distinction entre les médecins des armées amies et ennemies.

Solférino a transformé Henry Dunant. Il a oublié les Moulins de Djémila. Et le voilà qui écrit un mémoire sur la bataille dont il a été le témoin involontaire. Oh ! ce mémoire est court, une quarantaine de pages. Et il met un an à lui donner la forme qu'il veut. Cela aura pour titre : *Souvenir de Solférino.* Et la brochure soulève une émotion incroyable.

— « Ces pages nous transportent d'émotion » s'exclament les Goncourt.

— « Vous servez la cause de l'humanité », écrit à Dunant Victor Hugo de son rocher de Guernesey.

— « Monsieur, j'ai lu. C'est magnifique et cela fait penser », lui écrit Gustave Moynier, son compatriote de Genève.

La brochure se terminait par cette proposition :

« N'y aurait-il pas moyen de fonder, dans tous les pays d'Europe, des sociétés de secours, qui auraient pour but de faire donner, en temps de guerre, par des volontaires, des soins aux blessés sans distinction de nationalité ?... »

C'est Moynier qui prend la chose en main. Il est, en effet, président de la Section genevoise de la Société d'utilité publique. Le 7 février 1863, Dunant, Moynier et quelques autres se réunissent à Genève pour discuter sur la création d'une œuvre internationale de secours aux blessés, en temps de guerre. Dunant insiste pour que l'œuvre soit au-dessus des nationalités, qu'elle soit comme une apparition de la charité au-dessus des conflits nationaux, comme « une trêve de Dieu ». Et il propose que l'on entretienne une « agitation » dans l'opinion pour arriver au but. Lui-même, il se charge de cette « agitation ». Il se rend aux Tuileries où il est reçu par Napoléon III, qui l'encourage. Il se rend ensuite à Berlin, pour y prendre part à un Congrès dans lequel il défendra son idée. Il visite encore divers souverains. Il ne reçoit pas toujours des réponses favorables. Les Anglais notamment se montrent réticents :

— « L'Angleterre n'a besoin de personne pour soigner ses blessés. »

Cependant, le 25 octobre 1863, toutes les nations européennes se trouvent présentes à Genève, pour décider la création d'un Comité « dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées. »

Le délégué espagnol rappelle qu'Isabelle la Catholique « avait fait dresser des tentes sous les murs de Grenade assiégé pour y loger ses blessés. Et toutes ces tentes, marquées d'une croix, furent respectées. »

La croix ! cette indication fut retenue. Dans les premiers articles votés par le Congrès, il fut spécifié que les infirmiers volontaires

« porteront dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une *croix rouge.* »

La « Croix Rouge » était ainsi fondée.

Et bientôt elle entra en action. La première guerre qui éclata fut celle de la Prusse contre le Danemark, commencée le 1er février 1864. Un délégué de la Croix-Rouge se trouve dans chaque camp. Le 5 avril 1864, alors que le siège de Duppel venait de faire les premiers blessés en nombre, on vit apparaître le drapeau blanc à croix-rouge. Le feu s'arrêta, et la bataille ne reprit qu'après l'achèvement de la tâche des infirmiers.

En cette même année 1864, le 8 août, un nouveau Congrès s'ouvrait à Genève. Le 12 août, la Convention fondant la neutralité de la Croix-Rouge était votée.

Mais que devenait, pendant ce temps, l'affaire des Moulins de Djémila ? Elle avait très mal tourné. La gestion de Dunant est condamnée. Son affaire est mise en faillite. Il y a 30.000 francs suisses de découvert. Dunant est contraint de démissionner de son titre de Secrétaire général de la Croix-Rouge, de quitter Genève où il est déshonoré, et de se réfugier à Paris. Il n'a plus que des dettes. Parfois, il lui arrive de se mêler aux clo-

chards ! Mais lorsque la guerre de 70 éclate, il se redresse, il se présente pour servir, comme infirmier. On le reconnaît, on l'entoure, il parle au nom de la charité, sans dire à quel point il avait besoin lui-même des secours de la charité publique. Après la guerre, on le retrouve à Londres, mais il est toujours dans la plus noirs misère. Il semble qu'il ait parfois sombré dans la folie, car on l'entend dire : — « On me poursuit d'ondes magnétiques ! »

Il finit par s'établir au village de Heiden, au canton d'Appenzell, sur le lac de Constance. Sa famille lui fait une modeste pension de 100 fr. par mois. Il vit là, entouré sur place d'une certaine considération, mais ignoré du reste du monde. Enfin, en 1895, un journaliste suisse le découvre et parle de lui. Son article est reproduit par dix journaux suisses. Du monde entier des lettres et des dons affluent. On le croyait mort. L'univers apprenait avec stupeur qu'il était vivant et abandonné ! Il reçoit le prix Binet, offert par la Suisse, et en 1900 le prix Nobel pour la paix, qui est de 100.000 francs. Mais le pauvre homme ne songe, lui, qu'à ses créanciers des Moulins de Djémila !

Sa mort eut lieu, à Heiden, le 30 octobre 1910. C'est donc le cinquantenaire de cette mort qu'on célèbre cette année. A la fenêtre de sa chambre mortuaire, l'instituteur du lieu avait suspendu le drapeau de la Croix-Rouge ! Il en est bien en effet le fondateur !

VIII

Et le peuple russe ?

Si Henry Dunant a, bien des fois et avec des accents indignés, dénoncé les horreurs de la guerre, il n'a cependant pas pu avoir la moindre idée de ce que serait une guerre actuellement. Dans la *Revue de Paris* de novembre, M. Wladimir d'Ormesson jette un cri d'alarme, à ce sujet. Son article a pour titre : *Et le peuple russe ?* On verra dans un instant pourquoi.

Il fait ressortir d'abord que si la Chine communiste est, à terme, le grand péril du monde, actuellement c'est de la Russie que nous viennent toutes les menaces, et que ces menaces sont telles qu'on est en droit de redouter le pire à tout instant. « Nous vivons sur des charbons ardents », déclare-t-il. La tension entre l'est et l'ouest ne cesse de monter et cette tension est le fait exclusif de la Russie. Il ne se passe pas un événement sur la planète, sans qu'elle en profite pour envenimer, enflammer, susciter, exploiter quelque conflit.

« La vérité, affreuse certes, mais qu'il serait insensé, parce qu'elle est affreuse, de ne pas considérer en face, c'est que tout se passe comme si le danger d'un nouveau conflit mondial devenait chaque jour plus réel. »

Mais c'est ici qu'il faut faire une distinction.

« J'ai pris soin, déclare M. d'Ormesson, d'écrire : l'U.R.S.S. et les Soviets. Jamais je n'eusse écrit : la Russie et les Russes. »

Le peuple russe est hors de cause. On peut et on doit admirer en lui l'humanité, la sensibilité, l'amour de la justice et de la vérité. « Son âme, d'essence profondément chrétienne, s'accorde à la nôtre. »

Mais ce peuple de 200 millions d'hommes, pour la plupart chrétiens, on le tient dans l'ignorance la plus horrible de la marche de l'univers. Ce peuple ne sait pas à quel point on abuse de lui, à quel point on le trompe. Il ne soupçonne pas vers quelle catastrophe on le conduit. On lui dit sans cesse que ce sont les « impérialistes », et surtout les Américains, qui veulent la guerre. Le grand problème serait donc, pour nous, de faire appel à ce peuple, de l'éclairer, de lui dire la vérité. Il faut donc sans relâche dénoncer la « mauvaise foi » du gouvernement soviétique, abusant du peuple russe. Cette mauvaise foi éclate partout. M. d'Ormesson donne comme exemple l'affaire de l'U 2, qui a servi de prétexte à M. K. pour torpiller la conférence au sommet. N'est-il pas évident qu'après la dernière guerre l'Amérique a eu entre les mains cette terrible arme nucléaire qui lui eût permis d'écraser la Russie ? Mais l'Amérique n'en a pas usé, parce qu'elle n'est pas une puissance impérialiste. C'est donc de « mauvaise foi » que l'U.R.S.S. l'accuse d'impérialisme. Et ici, M. d'Ormesson nous fait une confidence venant de son passé diplomatique :

« Il y a neuf ans, une haute personnalité américaine — je n'ai jamais oublié ce propos — m'a dit : « Si nous étions des « réalistes » comme on s'imagine que nous le sommes, c'est maintenant que nous ferions une « guerre préventive » aux Soviets. Le prétexte ne serait pas difficile à trouver. Ils en offrent à peu près tous les jours. Nous nous débarrasserions ainsi, sans difficulté, d'un danger qui ne va cesser de grandir. Nous pleurerons peut-être tous un jour des larmes de sang de n'avoir pas su agir à temps. »

Il reste tout de même que les Américains n'ont ni abusé ni même usé de leur supériorité, à cette époque. Mais le plus criant dans la situation actuelle, ce qui constitue le comble du cynisme, de la part du gouvernement russe, c'est qu'il ne cesse de dénoncer ce qu'il nomme le « colonialisme » et qu'il se pose en champion de la liberté des peuples, alors qu'il tient sous son joug — et quel joug ! — d'antiques nations libres au nombre de neuf : Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Lettonie, Esthonie, Lithuanie, Allemagne orientale. Ces nations sont de civilisation plus ancienne et plus profonde que la Russie. Que sont-elles devenues ? Des « satellites » ! Quelle horreur et quelle indignité ! Et chez les gouvernants soviétiques, quelle hypocrisie !

Mais le peuple russe ignore tout cela. Il y a un nuage de fumée autour de ces faits, pour lui. Et c'est ce qui explique le fameux « rideau de fer ». M. d'Ormesson est même convaincu que si M. K. s'est arrangé pour qu'il n'y ait en Russie aucune visite de M. Eisenhower et du général de Gaulle, c'est qu'il a craint que de telles visites laissent filtrer un peu de lumière chez le peuple russe.

« Si ces visites officielles avaient eu lieu, le président des Etats-Unis et le président de la République française n'eussent pas manqué de se montrer sur les écrans de la télévision russe et de parler au peuple russe. Nul doute que l'un comme l'autre — agissant comme l'avait fait M. K. pour son compte — eussent vanté le régime de liberté dont jouissent leurs peuples et dont ceux-ci ne pourraient pas plus se passer que

d'oxygène. Ce sont là des ferments beaucoup trop dangereux, pour qu'on les laisse se déposer en Russie... »

Ainsi, la nation russe est « murée vivante ». Et neuf autres peuples, on vient de le dire sont pareillement murés !

Voilà ce qu'il ne faut jamais se lasser de dire. Il est possible, il est probable que des échos de nos indignations finiront tôt ou tard par arriver en Russie, et à se propager dans le peuple russe lui-même, en dépit de toutes les barrières dont on l'enserre. Ce qu'il faut dire, c'est que la Russie est le pire pays colonialiste et impérialiste, qu'il entretient d'effroyables camps de concentration, soit en Russie d'Europe, soit en Sibérie, que la jeunesse hongroise est sans doute d'autres jeunesses encore sont soumises à d'affreux sévices. A force de répéter ces choses et de les jeter à tous les échos, il est impossible que l'âme russe n'en soit pas, un jour ou l'autre, informée, touchée, émue, bouleversée. La science fait aujourd'hui des merveilles. N'arrivera-t-elle pas à franchir le mur du mensonge ?

« Ce que je crains, hélas ! conclut M. d'Ormesson, c'est que personne ne pense plus au fait que deux cent millions de chrétiens sont enfermés en Russie, auxquels il faut ajouter les soixante-quinze millions des Etats satellites.

« Ce que je crois, c'est que tout se passe comme si l'Occident avait abandonné ces deux cent soixante-quinze millions de frères chrétiens et européens à leur sort.

« Ce dont je suis sûr, c'est que nous commettons tous un péché et une faute.

« Et c'est parce que j'ai la conviction que nos plus sûrs alliés pour sauver la paix en danger se trouvent là, tout à côté de nous, et qu'ils nous guettent, que je lance ce cri. Dans la nuit, je le sais. Mais c'est un cri de vérité. Et je crois à la toute-puissance immanente de la Vérité. »

Ajoutons que dans le même numéro de la *Revue de Paris*, il faudrait lire l'article de M. Robert d'Harcourt, intitulé « *Les Soviets et l'Allemagne* ». On y dénonce, avec preuves à l'appui, la continuelle agressivité, sous la pression russe, des Allemands de l'est contre l'Allemagne de l'ouest et les efforts de propagande faits par le communisme pour s'infiltrer dans l'Allemagne fédérale.

C'est bien toujours l'impérialisme communiste au travail, pour grignoter le domaine de la liberté des peuples.

IX

L'Afrique des tribus

C'est un fait, l'Afrique est en crise. L'année 1960 aura été l'année de l'Afrique. Mais connaissons-nous bien l'Afrique ? C'est pour nous la faire connaître telle qu'elle est que P. Badet et L. Plouër ont publié dans *Science et Vie* de novembre, un article intitulé « *L'Afrique des tribus* ».

Jadis tout était simple. L'Afrique, pays de 230 millions d'habitants et de 30.500.000 km², n'était qu'une vaste zone d'influence européenne. La domination française couvrait 11.236.000 km², en colonies ou protectorats. La zone anglaise, 10.000.000 km². De grandes taches bleues, vertes, mauves et jaunes, dans les atlas, indiquaient les territoires belges, italiens, portugais. Le partage de l'Afrique avait été le résultat des découvertes du XIXe siècle. Or, cette Afrique-là est en train de disparaître. Les anciennes divisions administratives européennes ne correspondent pas partout avec les divisions historiques ou géographiques. En 1921, la Libye devient libre. En 1922, l'Egypte rejette le protectorat britannique. En 1955 et 1956 le Maroc et la Tunisie recouvrent leur indépendance. En 1957, constitution du premier grand Etat noir, le Ghana. A partir de 1958, avalanche d'indépendances. La Guinée opte pour la liberté et s'oriente vers le communisme. Les autres anciennes colonies françaises entrent d'abord dans la « communauté » puis reçoivent leur indépendance sans se détacher de la France. Comptons bien : Congo ex-français, Gabon, Centre-Afrique, Tchad, Cameroun, Dahomey, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Soudan, Mauritanie, cela fait bel est bien onze pays indépendants, associés à la France, sans parler de Madagascar. Et il reste la Côte des Somalis. Mais personne n'ose affirmer que la désagrégation commencée en 1922 puisse être considérée comme terminée en 1960. L'exemple de la rupture du Mali est significatif. C'est que les frontières nouvelles déchirent les peuplements anciens. Les limites actuelles séparent des peuples qui parlent la même langue, adorent les mêmes dieux, respectent les mêmes coutumes. Comment maintenir la cohésion entre des pays disparates, alors que n'agit plus la solide poigne des administrateurs européens ?

Ce qui se passe au Congo ex-belge est très facile à comprendre. A la place d'une unité administrative surgissent des subdivisions plus anciennes, des oppositions tribales qu'on ne peut guérir. On a essayé récemment de reconstituer l'Afrique tribale, sur la carte. La revue que nous citons donne une carte, et elle comprend plus de 700 tribus ! Elle précise que certains parlent de 1500 peuplades ! Le Maroc ne présente pas moins de 8 tribus différentes. L'Algérie, augmentée du Sahara, se subdivise en plus de dix populations. Auprès de la carte, aux subdivisions numérotées de 1 à 701, on lit cette légende :

« Un incroyable grouillement de races, de cultures et de traditions. »

Il est évident qu'on ne peut appliquer à l'Afrique cette division tribale qui serait de l'atomisation, pas plus que l'on ne peut diviser la France en ses vieilles provinces, indiquant toutes des groupements différents les uns des autres, comme la Bretagne diffère de la Provence et surtout de la Corse.

Mais il est possible de signaler des « cercles culturels », comprenant des peuplades de civilisation homogène. Ces cercles, deux savants, H. Baumann et D. Westermann, appuyés par Théodore Monod, directeur de l'Institut français d'Afrique noire, en ont délimité 27, qui sont dominés eux-mêmes par neuf grands types de civilisation.

L'énumération de ces neuf types est d'un grand intérêt :

1° *Civilisation des Pygmées.* — Elle fut jadis, sans doute, très étendue, mais elle est limitée aujourd'hui à la zone équatoriale congolaise ; elle est très pauvre, très primitive, et se distingue par la chasse et la cueillette, comme celle de l'époque paléolithique.

2° *Civilisation des Chasseurs de steppes.* — On la rencontre dans le Sahel soudano-nigérien, et le long de la ligne Nil-Kalahari. C'est celle des Boschimans.

3° *Civilisation des éleveurs de gros bétail.* — Son fond est chamitique, le type est éthiopien. Elle est répartie en Afrique orientale, chez les Massaï et les Zoulous, comme en Afrique occidentale, chez les Peuhls. Ce sont des pasteurs, mais plus ou moins sédentaires.

4° et 5° *Civilisation bantoue et forestière.* — Elle est limitée à la zone sud-équatoriale et à la forêt occidentale. Là aussi, on trouve des chasseurs de steppes, soumis au droit matriarcal.

6° *Civilisation paléo-nigritique.* — C'est la plus ancienne d'Afrique. Elle est soumise aussi au droit matriarcal. On la constate du Soudan à l'Afrique du sud. Ce sont des cultivateurs de savane.

7° *Civilisation néo-soudanaise des steppes et des savanes.* — C'est celle-là qui, dans le passé réussit à constituer de grands empires, dont le plus connu fut celui du Mali. Elle était adonnée à la chasse et aussi à l'agriculture.

8° *La Civilisation rhodésienne.* — Elle fut dans le sud le pendant de la précédente. Elle eut aussi de grands empires, à système féodal.

9° Enfin *la civilisation paléo-méditerranéenne.* — C'est celle que nous connaissons le mieux par l'histoire. Elle se manifesta en Egypte, dans toute l'Afrique du nord, à Carthage, en Mauritanie, etc. — Nous voulons parler de l'Afrique antérieure à l'Islam. — Son influence s'étendit très loin dans le sud, parmi les noirs.

Mais par dessus toutes ces assises de base, la colonisation a établi pour un temps des divisions plus ou moins artificielles et qui vont continuer à s'opposer aux affinités de culture et de race.

Actuellement, l'Afrique est aux mains de jeunes chefs, de formation européenne en général, et toute la question est de savoir ce qu'ils pourront retenir, d'une part, du passé africain et, d'autre part, des institutions européennes. Il semble certain que l'unité linguistique de l'Afrique d'expression française — ou anglaise — survivra au moins dans la fraction « évoluée ». Mais il sera impossible de ne pas tenir grand compte des traditions tribales, surtout lorsque les derniers fonctionnaires et militaires européens auront quitté les jeunes Etats.

X

Une civilisation oubliée

Deux archéologues, MM. P. V. Glob et T. P. Bibby, nous entretiennent, dans *Scientific American* d'octobre 1960, des fouilles qui se poursuivent sur les rives du golfe persique, et surtout dans l'île de Bahrein, sous le titre : *Une civilisation oubliée du Golfe persique.* — Un abrégé servant de sous-titre explique :

> « Dans l'île de Bahrein se trouvent des monticules servant de tombes et des cités ensevelies, appartenant à une civilisation contemporaine de celles de Sumer et de l'ancienne Inde. Les fouilles récentes démontrent que c'était un lien entre les deux. »

Situons d'abord le cadre. Transportons-nous à l'embouchure commune du Tigre et de l'Euphrate, dans le golfe persique. En se dirigeant vers le détroit d'Ormuz, on trouve à droite le Koweit, dont le sultan est l'un des plus riches personnages du monde en raison des « *royalties* » qui lui sont versées par les compagnies pétrolières. En poursuivant sa route vers le sud-est, avant d'arriver à la presqu'île de Qatar et à la côte d'Oman, on rencontre une île de grandeur médiocre : c'est *Bahrein.* Le sable jaune de cette île est curieusement boursoufflé de gros monticules, au nombre de 100.000 et plus, qui tous cachent des tombeaux. Il y avait là de quoi tenter les archéologues. Ils sont venus, en effet. Et ils ont trouvé des choses très intéressantes, bien qu'ils aient pu constater avec déplaisir que les voleurs, au cours des siècles, étaient venus avant eux et avaient dérobé les trésors les plus précieux des nombreux tombeaux dont nous venons de parler. Les premiers archéologues, il y a une cinquantaine d'années, ne trouvèrent pas trace de ville à Bahrein. Il n'en était que plus étonnant qu'il y eût là tant de tombes. On supposa que l'île servait de cimetière aux habitants de la côte voisine. Mais sur cette côte, il n'y avait pas non plus trace de cités importantes. Finalement, en 1953, le Musée préhistorique d'Aarhus, au Danemark, envoya sur place une petite expédition, dont faisaient partie les deux auteurs de l'article que nous analysons. M. P. V. Glob était le directeur de l'Institut d'archéologie de l'Université d'Aarhus, et M. T. G. Bibby est le chef du département des antiquités au Musée préhistorique du lieu. Les découvertes accomplies furent d'un si haut intérêt que les recherches n'ont plus cessé depuis lors et que l'on nous donne maintenant les résultats de sept années consécutives de fouilles, non seulement dans l'île, mais sur toute la côte avoisinante, c'est-à-dire sur un front de près de 1000 km. En 1960 s'y trouvaient au travail 27 archéologues scandinaves, opérant depuis Koweit jusqu'à Abu Dhabi et Buraimi, sur la côte d'Oman.

On peut affirmer avec certitude que Bahrein n'est autre que la ville légendaire de *Dilmun,* dont parlent les textes cunéiformes, et qui servit de pont entre Sumer, premier site de civilisation urbaine dans le monde et la vallée de l'Indus que nous appelons maintenant le Pakistan.

Bahrein, aujourd'hui, ne présente une certaine culture — dattiers et champs d'alfa, nourriture du bétail, des chèvres et des ânes — que dans la partie nord. Le reste de l'île est un désert de sable et de calcaire, dominé par une petite montagne de 150 mètres, le Djebel Dughan. La population est de 150.000 Arabes, dont un tiers vit à Manama, qui sert de capitale, un second tiers dans la toute petite île de Moharraq, située au nord-est de Bahrein, mais toute proche, et le reste disséminé en villages le long des côtes. Durant des siècles, ces derniers, tout en cultivant leurs jardins, s'adonnaient à la pêche au filet, et à la recherche des perles dans les bancs d'huîtres de la région. Aujourd'hui, la recherche des perles est en voie de disparition.

La grande source de richesse pour Bahrein, c'est désormais le pétrole. Les jeunes générations abandonnent leurs filets et les perles pour travailler dans les puits et les raffineries de pétrole. Au

centre de l'île, un peu au nord du Djebel Dukhan, dans une petite cité de bungalows aux couleurs pastel entourés de jardins verdoyants, vivent les Américains et Britanniques qui dirigent l'exploitation du pétrole. C'est Awali. Il y a 30 ans, tout cela n'était qu'un désert.

C'est dans ce désert qu'on découvrit les premières traces d'habitation préhistorique. Ces traces, représentées par des objets en silex, appartenaient à une époque lointaine, peut-être 100.000 ans avant notre ère, et supposaient un être humain dont on n'a pas trouvé d'ossements fossiles. Tout cela était bien supérieur à la civilisation des monticules-tombeaux. Des tessons de poterie donnèrent l'éveil. On voulut savoir si des poteries du même type se trouveraient dans les tombeaux. On fouilla dans la partie nord de l'île, en un lieu appelé Barbar. On trouva des tombes en pierre, sous les monticules, avec deux alcôves, le tout ayant la forme d'un T. Et bien que les deux premières tombes fouillées eussent été visitées par les voleurs, les débris qu'on rencontra furent assez significatifs : des fers de lance en cuivre, une coupe à boire, de la poterie rouge. Les fouilles furent donc poursuivies et bientôt on découvrit un temple, avec une statuette d'allure sumérienne, représentant un prêtre nu en prière. Certains bijoux en lapis-lazuli rappelaient par contre les villes de la vallée de l'Indus. On avait donc deux indications : Sumer d'une part, l'Inde d'autre part. Avec les fouilles ultérieures, les trouvailles se sont multipliées : haches et lances en cuivre, une magnifique tête de taureau, rappelant les ornements des tombeaux royaux d'Ur, en Chaldée, et des sceaux de forme ronde, uniques en leur genre. On pouvait dater ces objets de 2.300 à 2.200 avant J.-C. Il est évident que les temples de Barbar, dans l'île de Bahrein, doivent être placés au troisième millénaire avant notre ère, et qu'ils ont été édifiés par des gens qui commerçaient entre la Mésopotamie et l'Inde. Ces fouilles ont naturellement fourni aussi de grandes quantités de poteries qui ont confirmé de tous points les conclusions qu'on vient de dire.

Mais ce fut un peu à l'est de Barbar, tout près des ruines d'un ancien fort portugais du XVI^e siècle, en un lieu appelé Ras-al-Qala-A, qu'on fit les trouvailles les plus sensationnelles. Il fut très vite évident qu'il y avait eu là une grande ville. Mieux encore, en creusant en profondeur, on put identifier les restes de *sept villes* superposées, au même lieu. Et l'étude de ces sept villes permit d'y reconstituer à grands traits toute l'histoire des établissements humains.

La seconde de ces villes (en commençant le calcul par les plus profondes) fut certainement contemporaine des temples de Barbar. On y a trouvé la même poterie rouge, et les mêmes sceaux de forme ronde. Cette seconde ville était fortifiée et entourée d'un mur massif en pierre taillée de 4 mètres d'épaisseur. La cité qui se trouvait en dessous, — donc la première et la plus ancienne — utilisait des sceaux ronds et de la poterie analogue, mais nettement plus primitive, et le tout s'apparentait davantage à la civilisation de l'Inde qu'à celle de la Mésopotamie. Ces deux premières villes remontaient donc au 3^e et second millénaire av. J.-C.

Les cinq autres villes qui leur sont superposées sont assez différentes. Le style de la poterie est autre. Il semble que les occupants aient été d'une autre race. Ils étaient sûrement moins artistes, moins riches, que les premiers et ils n'ont occupé qu'une partie de l'ancienne cité. Pourtant c'est à cette période qu'appartient le plus colossal édifice qu'on ait découvert en ce lieu. Construit en pierres taillées d'un mètre de long, il s'élève encore à une hauteur de 5 mètres, avec des portes imposantes et des murs puissants. Il est possible que cette construction ait été commencée à l'époque des temples de Barbar, mais continuée et achevée par les nouveaux venus. Au cours du second millénaire, la ville fut de nouveau ravagée et laissée déserte.

Après un temps impossible à préciser, une population, porteuse d'un nouveau type de poterie, vint réoccuper le site. Les ruines de l'imposant édifice de l'âge précédent furent nettoyées, réparées, en partie reconstruites avec des matériaux inférieurs, et on en fit un temple dédié à une déesse-serpent. On a trouvé là des offrandes, au nombre de 14, déposées dans des trous, contenant des vases en poterie, devant un autel. Dans sept de ces poteries se trouvaient des squelettes de serpents, dont certains avaient un mètre et demi de long. Dans les autres offrandes, il y avait des bijoux, et notamment un collier de 26 grains d'agate, améthyste, verre et porcelaine, le tout retenu par une chaîne d'argent. Ces offrandes de serpents et de bijoux représentent sûrement des dons de femmes à une déesse de la fertilité. Des déesses de ce genre furent en effet honorées de l'Inde à la Scandinavie, et spécialement dans l'île de Crète, aux second et premier millénaires avant notre ère. Les statuettes de Crète représentant des déesses tenant un serpent sont fort connues en effet. Au début du premier millénaire, la ville dont nous parlons fut de nouveau abandonnée, bien qu'elle ait pu servir de lieu d'ensevelissement. On y a trouvé une tombe avec de beaux objets qu'on peut dater d'environ 700 ans av. J.-C.

Le site urbain alors, par l'accumulation des ruines, semble s'être élargi. Puis on trouve des tessons de poterie, noire cette fois, avec des objets rappelant sûrement la fabrication d'Athènes, au IV^e siècle av. J.-C. donc avant Alexandre. Il est sûr aussi qu'Alexandre a établi dans cette région une colonie grecque.

Mais au début de notre ère, la ville que nous décrivons et qu'on peut appeler Ras-Al-Qala-A, doit avoir été désertée durant plusieurs siècles. Les deux derniers niveaux sont, en effet, nettement islamiques et on peut les dater, en raison de la poterie chinoise qui s'y trouvait, des X^e et XVI^e siècles. Au XVI^e siècle, les Portugais s'emparèrent de l'île et y construisirent un fort qui couronne tout le monticule et auprès duquel l'expédition archéologique a campé durant ces cinq dernières années.

Il résulte de tout cela que l'île de Bahrein posséda une vraie ville, de 3.000 ans av. J.-C. à 1.500 ans après. Autour de l'an 2.000 av. J.-C., cette cité était riche, puissante, prospère. Sa civilisation était originale, mais intermédiaire entre celle de la Mésopotamie, c'est-à-dire des villes d'Ur, Lagash, Larsa, Nippour, et celle de la vallée de l'Indus.

Or les récits qui nous restent des campagnes des rois de Sumer, Babylone et Assur parlent de tributs reçus des pays de la « basse mer ». Trois noms sont cités plus souvent que les autres, dans les documents cunéiformes, dont Henry Rawlinson a déchiffré le premier les signes étranges. Ces trois noms sont ceux de Dilmun, Makan et Meluha. Ils sont toujours énumérés dans cet ordre qui doit être celui de l'éloignement par rapport à la Mésopotamie. Rawlinson suggéra que Dilmun devait se trouver dans l'île de Bahrein. Sa suggestion est actuellement considérée comme la plus plausible. La grande cité, qui, à sept reprises fut construite à Ras-Al-Qala-A, doit être l'antique Dilmun. Elle est décrite dans les textes cunéiformes, comme une ville située à deux jours de navigation de la Mésopotamie, et ayant des eaux en abondance. On dit que les navires s'y arrêtaient avec des chargements d'argent et de lainages à échanger contre les produits de Makan, qui étaient le cuivre et la diorite, ou contre ceux de Meluha, à savoir l'or, l'ivoire et les bois précieux. Il se pourrait donc que Meluha se soit trouvé dans la vallée de l'Indus, et que Makan soit à situer entre Bahrein et l'Inde. Mais l'importance de Dilmun devait provenir de ce que c'était un port de relâche, un entrepôt aussi peut-être, pour les commerçants très actifs de cette lointaine époque. Mais Dilmun peut avoir été autre chose encore, un sanctuaire, un lieu de pèlerinage. Il est raconté que Zius-udra, seul survivant du déluge, se retira à Dilmun et y fut doté de l'immortalité. Et ce fut aussi à Dilmun que le grand héros de l'antique Sumer, Gilgamesh en personne, vint chercher l'immortalité à son tour. Cependant, dans les fouilles qu'on vient de faire, rien ne rappelle ces souvenirs légendaires.

De toute façon, il était intéressant de rappeler ici, dans cette île du pétrole, des souvenirs d'un passé lointain, qui fut riche, actif, vivant et prospère, et que la pioche de l'archéologue fait revivre pour le plaisir de la préhistoire et du rêve.

XI

Les poissons électriques

Dans le même numéro de *Scientific American*, nous pourrons retenir une étude très spéciale sur les *Poissons électriques*. Elle a, sous ce titre même, pour auteur, Harry Grundfest, professeur de neurologie au collège des chirurgiens et physiciens de l'Université Columbia. Il s'intéresse surtout au dégagement d'électricité dans les organes animaux et spécialement dans les poissons capables de lancer des décharges électriques. A vrai dire, il n'a encore étudié, nous dit-il, que 20 espèces de poissons électriques, sur environ 500 qui possèdent cette propriété. Mais c'est bien assez pour notre instruction et notre curiosité.

Il existe sept familles de poissons qui peuvent donner des décharges électriques plus ou moins violentes. L'une des plus connues est la torpille, qui donne des décharges de 50 ampères allant jusqu'à 50 et 60 volts, qui peuvent électrocuter de gros poissons, dont elle fait sa nourriture. Mais elle n'est pas, à beaucoup près, le poisson le plus « électrifié », car le poisson-chat africain, connu sous le nom de *Malapterurus*, produit, selon son calibre, des décharges allant jusqu'à 350 volts. Et l'anguille électrique, *Electrophorus*, que l'on rencontre dans l'Amazone et dans d'autres fleuves d'Amérique latine, peut aller jusqu'à 500 volts. Il y a, en outre, bien d'autres poissons de moindre puissance électrique, c'est-à-dire ne dépassant pas quelques volts ou même quelques dixièmes de volt, mais qui n'en sont pas moins plus électrifiés que les autres animaux. Nous disons que les autres, car tous les animaux supérieurs, c'est-à-dire tous ceux qui sont assez élevés dans la hiérarchie animale, pour avoir un tissu nerveux, un tissu musculaire et un tissu glandulaire distincts engendrent de faibles courants électriques. Notre cœur à nous par exemple produit un courant électrique de un à deux millivolts à la surface du corps. Et notre cerveau, composé de 10 milliards de cellules nerveuses engendre un courant qu'on peut estimer, à la surface de la tête, à un dixième de millivolt qu'on peut déceler dans un encéphalogramme.

Mais revenons aux poissons. Les anciens ont parfaitement connu et signalé, non sans effroi, les poissons électriques. Le poisson-chat d'Egypte est figuré dans les sculptures tombales. Les Romains ont utilisé la torpille ou raie électrique, dans le traitement de la goutte, du mal de tête et même des maladies mentales. C'était, chez eux, quelque avant-goût de nos traitements par électro-chocs. Il est curieux d'observer que ces poissons furent souvent désignés sous le nom de « trembleurs ». C'est le cas surtout de la torpille marbrée, qui est commune en Méditerranée où elle atteint un mètre de long. Comme elle envoie des décharges qui engourdissent la main de celui qui veut les saisir, on les appelle, à Biarritz, arounce-bras ; à Sète, Endourmi-doulida ; à Nice, Dourmiglioustremoulina ; sur les côtes de l'Océan, tremblard, trembleux. Comme on n'avait pas l'idée d'une décharge électrique on attribuait le coup reçu à un « tremblement » du poisson, c'est-à-dire à une contraction musculaire violente. Le principe de l'électricité ne fut connu que vers 1750. Jusque-là donc, il ne pouvait être question de poissons « électriques ».

On croyait que le poisson produisait quelque sorte de venin obtenant les effets constatés par les décharges de ces étranges animaux. En 1685, Jean Borelli expliquait gravement que les poissons de cette sorte étaient équipés de muscles aux contractures rapides qui lançaient comme des coups répétés. Mais quand on eut découvert la bouteille de Leyde, deux naturalistes, indépendamment l'un de l'autre, Laurent Storm van's Gravesande, Hollandais, et Michel Adanson, Français, suggérèrent que les poissons lançaient des décharges électriques. Puis la preuve en fut donnée par John Walsh et Henry Cavendish en Angleterre, par Hugh Williamson à Philadelphie, et par Lazare Spallanzani en Italie. En 1791, Louis Galvani parla d'une parenté entre le poisson torpille et l'électricité animale qu'il disait avoir découverte dans les muscles et les nerfs. Il y eut à ce sujet une vive discussion entre Galvani et Volta. Celui-ci avait le tort de nier le fait de l'électricité animale en général. En 1842, Carlo Matteuci et Emile Du Bois-Reymond

démontrèrent définitivement qu'il y avait une électricité animale. Et cela fut une raison nouvelle d'étudier de plus près le cas des poissons électriques, car on trouvait là un exemple remarquable de production d'électricité par des organes d'animaux. On peut dire que Du Bois-Reymond, physiologiste allemand (1818 - 1896), fut le principal instigateur des recherches concernant les poissons électriques.

L'article que nous analysons s'étend ici assez longuement sur la constitution des organes électriques dans les poissons. Ce sont de véritables piles électriques organiques. Mais la position et le fonctionnement de ces piles formées d'*électroplaques* sont différents selon les espèces.

La grande anguille électrique possède trois organes répartis depuis la queue jusqu'aux abords de la tête. Le *Mormyrus*, par contre, n'a que de courts organes électriques vers la queue. Dans le *Malapterurus*, les appareils électriques sont comme un manteau enveloppant le corps de l'animal. La torpille proprement dite a son organe de décharge dans la queue, et la raie électrique, deux centres de part et d'autre de la tête.

Nous n'avons pas encore parlé des *gymnotes*, qui comptent cependant parmi les poissons les plus actifs dans le domaine des possibilités électriques. Ces gymnotes sont un genre de poissons téléostéens. Le *gymnotus electricus* se trouve dans les eaux tranquilles, stagnantes et peu courantes, du bassin de l'Amazone. Il recherche les fonds vaseux, il est allongé, comme une anguille, mais on l'en distingue sans peine, en raison de la disposition de ses nageoires, à savoir l'absence de nageoire dorsale et une nageoire anale longue et ondulante. Le gymnote peut atteindre deux mètres de long. Ses appareils électriques, au nombre de deux, sont placés sur les flancs, depuis l'arrière de la tête jusqu'à la queue et se composent de colonnettes prismatiques accolées et subdivisées en disques comme les éléments d'une pile Volta. La tête fonctionne comme pôle positif et la queue comme pôle négatif. Les décharges, produites à volonté par le poisson, sont assez violentes pour paralyser de gros animaux. Les gymnotes s'en servent pour tuer les poissons dont ils se nourrissent. Au Venezuela, on prend les gymnotes à l'aide de grands filets, mais pour les saisir on a soin d'utiliser des gants en caoutchouc, car les commotions provoquent une vive douleur et peuvent renverser un homme. Le choc toutefois, pour l'homme, n'est pas mortel, mais il est dangereux et douloureux. Chose étonnante, on croit avoir constaté que les gymnotes n'envoient leurs décharges que quand ils le veulent. C'est ainsi que dans des aquariums, ils se laissent toucher et même prendre par ceux qu'ils connaissent et qui les soignent, et ne lancent leurs décharges que sur les étrangers.

Il semble établi que, chez les poissons dont les décharges électriques sont de faible ampleur, les pulsations électriques servent à guider ces animaux dans leurs déplacements ou dans la recherche de leurs proies.

Les spécialistes se posent bien des questions au sujet de la manière dont l'évolution animale a pu aboutir à des organes électriques comme ceux que nous venons de dire. Mais la plupart de ces questions restent pour le moment sans réponse. Il y a tant d'inconnues dans ce qu'on appelle « la nature » !

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

« SAINTETE COMMUNE »

Q. — Qu'entendent au juste les moralistes par l'expression « *sainteté commune* » ? N.-S. n'invite-t-il pas tous les chrétiens à la même sainteté quand il dit : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » ? Dans son ouvrage sur *saint Jean Chrysostome,* Aimé Puech considère comme une utopie l'idéal de vie imposé par lui à la communauté chrétienne en partant du cadre monastique. A prendre Chrysostome à la lettre, le monde ne serait plus alors qu'un vaste monastère ?
— Enfin, en quel sens S. François de Sales peut-il être dit avoir innové dans son *Introduction à la vie dévote* ? Chrysostome n'a-t-il pas considéré déjà qu'il est une vie de dévotion tout à fait compatible avec la vie du monde, vie dont il s'applique à préciser les modalités ?

R. — I. La première question posée par notre savant correspondant a été bien souvent traitée jadis par le P. Garrigou - Lagrange, et nous ne pouvons faire mieux que de rappeler ses enseignements, basés eux-mêmes sur la doctrine de saint Thomas.

L'expression « *sainteté commune* » n'est, en effet, peut-être pas très heureuse. Elle risque d'évoquer quelque chose de vulgaire. Et on comprend alors l'étonnement de notre correspondant : le christianisme n'est pas du tout une école de vulgarité ; le minimum de sainteté qu'il exige de tous les fidèles est fort élevé : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit » (Mt., XII, 37), et ce précepte fondamental n'est pas un simple conseil, mais un commandement, le « premier commandement ».

Sans doute, une formule aussi exigeante demande à être bien comprise. Elle n'impose pas à tous les chrétiens d'être immédiatement des saints à canoniser. Mais elle leur fait du moins un devoir de tendre habituellement à la perfection de la charité. Elle leur interdit de mettre des bornes à leur amour de Dieu. Vouloir aimer Dieu d'une manière limitée serait lui faire une injure intolérable, puisqu'il est infiniment digne d'amour.

Pour plus de précision, il faut, à la suite de saint Thomas, distinguer dans la perfection ce qui est essentiel et ce qui est accidentel.

Essentiellement, la perfection consiste dans la charité, et sur ce point il y a identité entre tous les saints : la « sainteté commune » des simples fidèles ne diffère pas essentiellement de la sainteté des saints canonisés ; l'une et l'autre ne sont qu'une participation à la sainteté du Christ et à la charité du Saint-Esprit.

Et il faut noter que le minimum de charité exigé pour posséder la « sainteté commune » peut entraîner parfois un courage héroïque. S. Thomas explique (IIª-IIªᵉ, q. 184, a. 3, ad 2) que tant qu'on ne possède pas la vision béatifique qui procure l'amour parfait de Dieu, il est du moins nécessaire de ne rien aimer sur terre plus que Dieu, ou contre Dieu ,ou à égalité avec Dieu. Et il insiste : « Celui qui n'atteint pas ce degré de perfection ne remplit en aucune manière le précepte du Seigneur, *nullo modo implet præceptum.* » Or quel est le chrétien qui n'est pas parfois acculé à l'héroïsme pour conserver la prééminence absolue à son amour de Dieu ?

Il reste que, « *accidentellement* » et « *instrumentalement* », il y a une double sorte de sainteté : une sainteté « commune » et une sainteté « exceptionnelle », et cela d'après l'évangile lui-même. Notre-Seigneur, en effet, dit au jeune homme riche : « Si tu veux être parfait... » (Mt., XIX, 21). Il y a donc une forme de perfection que le Christ n'impose pas à tous, mais qui est le lot d'âmes choisies et plus généreuses. C'est celle qui se réalise dans la pratique des *conseils :* obéissance, pauvreté, chasteté, etc. La pratique de ces vœux est le signe distinctif de ceux qui font profession dans une communauté religieuse. Et c'est en ce sens qu'on peut parler de sainteté non commune.

Mais *même à ce point de vue,* on aurait tort de croire qu'il y a une séparation radicale entre « sainteté commune » et vie consacrée à Dieu. Les conseils, en effet, bien que caractérisant l'état de vie des religieux, doivent quant à l'esprit, nécessairement au moins *inspirer* toute vie chrétienne, ainsi que le prouvent le Sermon sur la Montagne et spécialement les Béatitudes. En d'autres termes, il est impossible d'être un vrai chrétien si on n'a pas l'esprit de pauvreté, de chasteté, d'obéissance aux lois de Dieu et de l'Eglise, d'abnégation, de prière.

Concluons que le genre de sainteté que les théologiens appellent « commune » ne constitue nullement une dérobade à l'invitation du Seigneur à « être parfait comme notre Père céleste ». Cette sainteté est déjà quelque chose de très grand, non seulement quant au précepte de l'amour souverain de Dieu, qui en constitue l'essentiel, mais aussi quant à l'esprit des conseils, qui est le moyen indispensable de pratiquer un tel précepte.

Cette sainteté exige parfois, redisons-le, ni plus ni moins que l'héroïsme. Et c'est en pratiquant sérieusement, fidèlement et sans relâche cette sainteté commune qu'on se dispose à progresser dans la perfection et à parvenir à la sainteté extraordinaire, couronnée même par la contemplation (sinon par les charismes) s'il plaît à Dieu.

II. — Ces principes nous permettent d'apprécier la *doctrine ascétique de saint Jean Chrysostome.* Pour le fond, le grand orateur ne fait ordinairement qu'exprimer les exigences de l'évangile. En saint qu'il était, et en ascète qui avait passé six années dans la vie monastique, il avait une vue aiguë de la sublimité du christianisme. Apôtre ardent, il aurait voulu extirper tous les vices et amener tous ses auditeurs à la perfection.

Çà et là, il est vrai, on trouve dans ses œuvres des passages où il semble faire de la vie monastique un idéal proposé à tous les chrétiens. Ce que saint Thomas nomme *moyen, instrument,* paraît prendre alors à ses yeux la place de *la fin ;* le *conseil* a l'air de s'imposer au même titre que le *précepte.* Et si ces passages exprimaient sa pensée profonde, il est clair qu'on pourrait avec A. Puech, parler d'utopie : « Utopie, assurément, mais utopie de paix et d'amour, de sacrifice et de pauvreté ».

Mais si on replace ces textes isolés dans l'ensemble de son enseignement, on constate qu'il n'est pas dupe de ses rêves. Certes, l'idéal monastique est toujours pour lui un sommet, et en cela il ne fait que proposer la doctrine traditionnelle de l'Eglise. Il conseille formellement aux fidèles de s'inspirer de cet idéal :

> « Allez donc voir souvent ces pieux anachorètes ; leurs conseils et leurs prières purifieront vos âmes et vous pourrez avec cette aide parcourir saintement le cours de votre existence » (72ᵉ *Homélie sur S. Mathieu,* trad. Joly, Paris, 1868, t. VII, p. 103).

Mais il ne leur demande pas de quitter le monde. Ainsi, après avoir cité en exemple « les solitaires des montagnes », il ajoute :

> « Je ne vous dis pas qu'il faille vivre ainsi ; je souhaite que vous le fassiez, je ne vous l'impose point. Usez de bains, prenez soin de votre corps, allez sur la place publique, ayez une maison, faites-vous servir par des serviteurs, mangez et buvez ; seulement proscrivez en toutes choses l'excès. C'est l'excès qui fait le péché » (13ᵉ *Homélie sur l'épître aux Ephésiens,* trad. Legrand, *Saint Jean Chrysostome,* p. 272).

Bien mieux, il sait à merveille recommander aux fidèles vivant dans le monde une perfection authentique sans les détourner en quoi que ce soit de leurs devoirs d'état :

> « Mais, dira-t-on, comment est-il possible à un homme du monde, rivé à un tribunal, de prier trois heures durant par jour et de courir à l'église ? Cela se peut, cela est très facile. S'il est malaisé de courir à l'église, on peut prier sur place debout devant les portes, rivé au tribunal ; car ce qui est nécessaire, c'est moins la parole que la pensée, c'est moins d'étendre les mains que d'appliquer son âme, c'est moins l'attitude corporelle que les sentiments... Une femme qui tient sa quenouille ou qui tisse la toile peut élever au ciel le regard de son âme et invoquer Dieu avec ferveur ; un homme qui se rend sur la place et qui chemine solitaire peut produire de pressantes prières ; un autre, assis dans sa boutique, occupé à coudre des peaux, peut élever son âme vers le Seigneur ; un serviteur, en faisant des emplettes, en montant ou en descendant, en travaillant à la cuisine, quand il ne lui est pas possible de se rendre à l'église, peut prier dévotement, attentivement. Dieu ne voit de honte dans aucun lieu ; il ne demande qu'une chose, la ferveur de l'esprit, la pureté de l'âme » (4ᵉ *sermon sur Anne* ; trad. Legrand, *ib.*, p. 261-262).

S. Jean Chrysostome n'ignore pas la distinction entre ce qui est de conseil, et donc relatif, et ce qui est de précepte et absolu. Ainsi, dans sa 12ᵉ homélie sur l'épître aux Philippiens, il explique comment la sainteté est essentiellement indépendante des états de vie : pauvreté, richesse, mariage, virginité, jeûne, jouissance du monde, etc. :

> « Vous le voyez : des hommes se sont couverts de gloire dans la richesse et dans la pauvreté, dans l'état de mariage et dans la virginité. Inversement, d'autres se sont perdus mariés ou vierges, riches ou pauvres...

Tout cela prouve que, si nous nous conduisons bien, même riches, rien ne causera notre perte : dans le cas contraire, tout pourra la causer, royauté, pauvreté, richesse » (trad. Legrand, p. 273-274).

Nul doute qu'il ne propose aux âmes de bonne volonté un programme de vie si élevé qu'il paraîtra utopique aux âmes tièdes :

« Croyez-le bien, mes frères, au sein de vos villes, vous pouvez pratiquer cette haute sagesse des anachorètes. Fussiez-vous engagés dans les liens du mariage et les soins d'une famille, rien ne vous empêche de prier, de jeûner comme eux, de partager les sentiments de componction qui les sanctifient... Oui, qu'elle refleurisse par nous jusqu'au sein de nos cités, la vie édifiante des déserts ! » (55e *homélie sur S. Mat.*, trad. Joly, t. VII, p. 7).

Mais s'il est vrai que cet idéal est inaccessible à la masse des chrétiens, qui niera qu'il soit praticable, et même qu'il soit pratiqué effectivement, même de nos jours, par une élite ? Ne retrouve-t-on pas dans ses exhortations un écho authentique de l'évangile et de saint Paul ? Témoin encore cette magnifique 20e homélie sur l'épître aux Ephésiens, où il brosse un tableau du mariage, d'une élévation et d'une fraîcheur toutes modernes, et où il n'hésite pas à assurer que les époux chrétiens vivant saintement peuvent rivaliser de perfection avec les anachorètes :

« L'homme qui contracte mariage dans cette vue et en de pareils sentiments ne le cédera pas beaucoup en mérite aux solitaires. Et tout marié qu'il est, il ne sera pas moins estimable que ceux qui ne le sont pas » (*Ib.*, t. V, p. 381-390).

III. — Nous avons cité amplement saint Jean Chrysostome pour appuyer à l'avance notre réponse à la troisième question de notre correspondant : « En quel sens François de Sales peut-il être dit avoir innové dans son *Introduction à la vie dévote ?* »

S'il s'agit du fond, nous ne voyons *pas de différence essentielle* entre les deux Docteurs. Le Père Cayré, dans sa *Patrologie* (t. I, p. 477), après avoir rappelé les efforts de S. Chrysostome pour ramener la piété « des solitudes dans les cités en y pratiquant la vertu et même la vie intérieure », remarque : « Saint François de Sales par son *Introduction à la vie dévote* devait, un jour, travailler dans le même sens. »

Il n'y a, pensons-nous, que des *différences secondaires* de doctrine entre eux. Saint Chrysostome, qui a été si profondément marqué par son passage dans la vie cénobitique et érémitique, après avoir passé, d'ailleurs, sa jeunesse dans l'ascétisme à l'intérieur de sa maison maternelle, a gardé pour toujours la nostalgie de la vie religieuse. De là les éloges multiples qu'il en fait. Par contre, saint François de Sales concentre toute l'attention de ses dirigés vers la sanctification de leur état d'une manière plus originale, sans référence à un état de vie radicalement différent.

Par suite, saint François, fort des précisions accumulées par les théologiens au cours des siècles, distingue plus nettement préceptes et conseils, fin et moyens. La charité prend sous sa plume un relief plus adapté aux gens du monde.

Mais ce qui caractérise peut-être encore plus l'évêque de Genève, c'est la persévérance et l'insistance inlassable avec lesquelles il a *systématisé et développé*, dans ses publications et ses lettres de direction, ce que saint Chrysostome avait, somme toute, enseigné occasionnellement dans ses commentaires de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Herman VERHAEGHE, P. B. — **L'irrégularité, par défaut de naissance illégitime des fils d'infidèles au Ruanda-Urundi.** — XIX-87 p. (16 × 24). — Baudoinville, 1958.

« Est-ce qu'il faut conclure à la non-obligation de la loi sur l'irrégularité *ex defectu natalium* du fait que les raisons qui la fondent sont inadéquates aux conditions coutumières au Ruanda-Urundi ? » Telle est la question que se pose l'auteur au terme d'une étude portant d'une part sur la notion coutumière de filiation légitime dans un pays d'Afrique centrale christianisé depuis quelques décades, et, d'autre part, sur la « *ratio legis* » du canon 984, 1° précisant l'irrégularité par défaut de naissance légitime. Tel est aussi le problème qui se pose à de nombreux missionnaires devant un candidat qui semble bien réaliser les conditions requises pour le sacerdoce, et que le baptême a rendu membre de l'Eglise et donc soumis à sa législation, mais dont les parents actuellement encore infidèles et donc non soumis, directement du moins, à notre législation, sont mariés de bonne foi sous une législation coutumière qui est parfois bien loin de notre Code de droit canon. Telle est aussi la question parfois posée à l'*Ami* par de lointains correspondants à qui on ne peut donner une réponse suffisamment nuancée pour être ferme.

Le présent ouvrage donne, et une réponse pour un cas particulier, et une méthode qui permettra d'en trouver une pour des cas similaires. L'auteur a soutenu en 1956, devant l'Université Grégorienne, une thèse de droit canonique dont la solidité égalait l'ampleur — près de 400 pages —. Il nous en donne ici de substantiels extraits ; « Il nous faut chercher une interprétation substantielle et valable de la loi sur l'irrégularité *ex defectu natalium* pour les cas de fils de parents païens, au lieu de solliciter uniquement des dispenses qui tendent à déprécier la loi, vu le nombre relativement élevé des cas à traiter » (p. 41). C'est une étude comparée, si l'on ose dire, des principes de la loi naturelle, des normes de la loi civile et des dispositions du droit canonique, qui pourra fournir un critère pour une solution équitable du problème. Il est dommage que nous n'ayons pas le texte de la thèse dans son intégralité : cela commande une certaine discrétion devant la discussion des opinions présentées ici. On pourra au moins s'inspirer, et de la méthode employée, et des quelques essais de solutions pratiques suggérés, pour tenter la résolution de cas analogues.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 decembris 1960

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)